



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Centre de Formation Formabelle

CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION :

- S'inscrire auprès de l'équipe Formabelle
- S'acquitter de la totalité des paiements en début de formation pour les autofinancements.

ABSENCES/REPORTS/MODIFICATIONS/ANNULATIONS :

- Les horaires transmis par chaque formateur doivent être respectés. Formabelle peut modifier les horaires ou dates de formation en informant les stagiaires, et en proposant d'autres dates en accord avec ceux-ci, aucune indemnisation ne sera imputée à l'organisme de formation.
- Les absences doivent être signalées à l'avance (au moins 2 semaines) sauf cas de force majeure.
- Toute demande de report de formation ou annulation doit être transmise rapidement (téléphone) suivie d'un écrit de confirmation.
- La réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donnera lieu qu'à facturation, au titre de la formation professionnelle continue, des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation. Cependant, l'organisme de formation Formabelle pourra retenir jusqu'à 300€ de frais administratifs engagés selon le cursus de formation.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCE :

Pour l'ensemble des actes physiques engagés dans les différentes formations, le stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile s'il se forme à titre personnel et/ou une assurance à responsabilité professionnelle s'il a un statut professionnel particulier inscrit auprès de l'URSSAF. Le stagiaire doit être à jour de ces cotisations d'assurance à responsabilité civile.

Le stagiaire doit informer la direction et/ou le formateur de ses problèmes de santé et traitements médicaux en cours, si cela est nécessaire pour le bon déroulement de la formation.

Tout accident corporel lors de la formation doit être signalé à la direction du centre Formabelle.

Il est interdit d'apporter des objets ou produits potentiellement blessants ou dangereux sur les lieux de formation.

Le centre Formabelle n'est pas tenu responsable des vols, dégradations ou toutes nuisances causées au, ou occasionnées par le stagiaire.

HYGIÈNE :

Il est demandé au stagiaire de respecter l'état ainsi que l'hygiène des matériels et des locaux fournis par le centre Formabelle.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux de formation.

Il est demandé au stagiaire de faire particulièrement attention à son hygiène corporelle et vestimentaire pour le respect de tous.

ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE :

- Le stagiaire fait le choix d'être praticien selon la formation ou non.
- Le stagiaire fait le choix d'être modèle ou non.
- Pouvoir donner son ressenti sur le déroulement de la formation aux différents formateurs.
- Le stagiaire doit faire preuve de bienveillance avec les différents participants de la formation (stagiaires/modèles/formateurs/...), il doit respecter les autres et lui-même.
- Tout acte ou propos violents, agressifs, pourront faire l'objet d'un renvoi.
- Les relations sexuelles ne sont pas autorisées dans les locaux de formation.
- La consommation d'alcool est interdite dans les locaux de formation.
- Les formations massage proposées par Formabelle sont dédiées au bien-être de la personne et ne sont pas à visée médicale ou thérapeutique. De plus, elles ne sont liées à aucune démarche sectaire, politique ou religieuse, chaque participant reste libre de ses croyances quelconques.
- Il est interdit de la part du personnel formateur ou des stagiaires de faire du prosélytisme politique ou religieux lors des formations.

SECRET PROFESSIONNEL :

- Chaque acteur de la formation (stagiaires/formateurs) s'engage à respecter le secret professionnel usuel pour ce qui a été vu, entendu et transmis lors de la formation.
- Les enregistrements vidéos, audios, et les photos doivent faire l'objet d'une autorisation auprès du formateur et de l'ensemble des stagiaires.

POUR FINIR :

Le stagiaire s'engage de son plein grès et sur son entière responsabilité à suivre le cursus de formation qu'il a choisi. Toute inscription implique de respecter ce règlement. La direction se réserve le droit de refuser un stagiaire qui ne respecte pas les différentes consignes de sécurité, d'hygiène, de déontologie et de respect d'autrui ou dont les attitudes gênent le déroulement de la formation.

En cas de refus ou d'exclusion d'un stagiaire qui ne respecte pas ce règlement intérieur, la direction Formabelle aura en amont activé sa procédure d'exclusion et informé les parties concernées (stagiaire/financeur(s)/supérieur) par mail. Dans ce cas, seules les heures effectives de formations réalisées par le stagiaires seront facturées.

RÉCLAMATIONS ET RECOURS :

Le stagiaire motive ses réclamations par écrit sous la forme d'un courrier AR ou d'un mail auprès de la direction du centre Formabelle dans un délai d'un mois après sa formation.

Après appréciation des éléments reçus par écrit, la direction du centre analyse la réclamation, l'instruit, si besoin fait appel à tous avis ou expertise qu'elle juge utile. Pour apporter une solution et /ou une réponse au stagiaire, la direction propose un entretien téléphonique, ou physique afin d'explicité sa décision ou les possibilités de réajustements.



CENTRE DE FORMATION

04 67 82 91 76 | www.formabelle.fr

Siret : 534 501 747 000 57

N° formation : 91340731934

27 allée Jean Monnet 34430 Saint-Jean de Vedas